



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 03/10/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
48	25	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2024, le 3 Octobre à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 25/09/2024.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. VARON Bernard, M. GAL Olivier, M. BOLLER Thierry, M. FONTAINE Pascal, M. HADDAD Edmond, M. HURTEL Pierre-Yves, M. GAY Jean-Paul, M. DUFUMIER Dominique, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MANSOUX Michel, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. BOCQUET Jean-Charles, Mme SAVY Marie-Laure, M. ALATI Jacques, Mme POLLET Clarisse, M. EPALLE Jean, M. BUISSON Jean-Michel, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. BRICHE Etienne, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel

Suppléant(s) : M. GAL Olivier (de M. POIRIER Henri), M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. FONTAINE Pascal (de M. DESHAYES François), M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. SPECQ André), M. GAY Jean-Paul (de M. MONNEINS François)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DREVILLE Gérard à M. BOCQUET Jean-Charles

Excusé(s) : M. POIRIER Henri, M. MULLER Patrick, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. SPECQ André, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. THERRY Eric, M. DESHAYES François, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. MOULA Nicolas

Absent(s) : M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. FERRACHAT Sébastien, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, M. GAILDRAT Olivier, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. GUEDON Eric, M. COLLIN Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie

A été nommé(e) secrétaire : M. MANSOUX Michel

Vu l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités territoriales, précisant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif doit être présenté au Comité Syndical dans les neuf mois de la clôture de l'exercice

Vu l'article D 2224-3 du CGCT, le rapport sera diffusé à l'ensemble des communes adhérentes, à charge pour les communes de le présenter à leur conseil municipal au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné

Considérant l'obligation pour les collectivités de plus de 3500 habitants, de saisir et transmettre par voie électronique au Système d'information sur les Services publics d'Eau, et d'Assainissement (SISPEA) géré par l'Onema, les indicateurs techniques et financiers doivent figurer dans ces rapports lorsqu'ils concernent l'Eau et l' Assainissement.

Considérant que ce RPQS résume les indicateurs techniques et financiers du service d'assainissement collectif et non collectif de l'année 2023.

Ces derniers ont été exposés au Comité Syndical qui :

- **PREND ACTE** du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif et non collectif de 2023 qui sera diffusé à l'ensemble des communes adhérentes et aux Préfecture de l'Oise et du Val d'Oise

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 10/10/2024
Le Président

